



CONDITIONS GENERALES RELATIVES A LA COTISATION ANNUELLE, AUX FORMATIONS et
EVENEMENTS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMPTABLES BREVETES DE
BELGIQUE – Société Royale – Mai 2018

I. – GENERALITES

Toute adhésion / affiliation et toute commande de formations et/ou de services impliquent l'acceptation des présentes conditions générales.

Tout service (de formation ou autre) ainsi que les brochures – livres ou autres biens livrés demeurent la propriété de l'OECCBB jusqu'au paiement intégral du montant en principal, des intérêts et frais. Ceci vaut nonobstant la faillite du débiteur de la facture.

II. – COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est proposée et envoyée aux membres en janvier de chaque année sur proposition du Conseil d'administration. Elle est approuvée lors de l'AG de mars de la même année, par le vote du budget. Elle couvre invariablement l'année civile en cours quelle que soit la date d'adhésion durant cette année.

Elle est payable au comptant, sans escompte, dès l'émission de la facture électronique.

Elle couvre un certain nombre de services aux membres. Toute cotisation impayée produira de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 6 % ainsi que des frais administratifs fixés forfaitairement à 50 €.

Le non-paiement de la cotisation à son échéance rend immédiatement et de plein droit exigible le solde de toutes les autres factures, même non échues.

Toute démission n'est acceptée que pour autant qu'elle soit adressée par le membre - par écrit (mail ou courrier) - au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour l'année suivante.

La cotisation annuelle ne fait en aucun cas l'objet de paiements étalés.

Par son adhésion et/ou inscription, le membre ou le participant est censé en avoir pris connaissance, en avoir accepté toutes les clauses reprises ci-dessous et avoir renoncé à ses propres conditions générales ou particulières.

III. – FRAIS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE FORMATION

Le minerval de nos formations (en présentiel ou en e-learning) est fixé en fonction notamment du nombre d'heures de formation continue agréées par les instituts professionnels ou autre organisme de contrôle.

Toute facture envoyée au membre peut être contestée dans les 5 jours ouvrables de l'envoi de la facture. Passé ce délai la facture est considérée comme étant acceptée.

Toute formation – manifestation ou cycle - événement commencé(e) est due en totalité : l'inscription à un cycle comportant plusieurs séances ou modules est dû dans son intégralité, sans fractionnement possible.

IV. – REMPLACEMENT – ANNULATION et REPORT D'ACTIVITES

Le participant ou le membre inscrit à une formation qui ne peut participer à ladite formation pour laquelle il est inscrit peut se faire remplacer par un autre participant pour autant que celui-ci soit aussi membre cotisant de l'association et que le minerval reste inchangé.

Si le minerval est différent, une nouvelle facture sera adressée au nouveau destinataire et - après paiement de celle-ci seulement - une note de crédit sera adressée au destinataire initial pour la première facture.

L'annulation d'une formation doit être faite au minimum 3 jours ouvrables avant la formation. Passé ce délai, le minerval reste dû.

Le participant à une formation qui n'a pas payé sa facture ou n'est pas muni de la preuve de son paiement ne sera pas autorisé à participer à la formation.

Si le nombre de participants à une manifestation est jugé insuffisant, le Conseil Général se réserve le droit d'annuler en tout ou en partie cette formation – manifestation ou événement au plus tard la veille de la formation.

L'organisateur (OECCBB) se réserve également le droit d'annuler en tout ou en partie une formation, à tout moment, pour cause de force majeure (intempéries, maladies du conférencier) et met tout en œuvre pour prévenir les participants dans les meilleurs délais par GSM et par mail. L'OECCBB peut décider de reprogrammer le séminaire à une date ultérieure. A cette fin, le participant veillera à mettre à jour ses coordonnées privées et professionnelles (de facturation) sur le site.

A défaut de reprogrammation et/ou si le participant ne peut assister à la formation reprogrammée, les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés, sur base d'une note de crédit.

Dans tous les cas, l'attestation de formation continue est émise au nom de la personne physique, présente à la formation.

V. DELIVRANCE DES ATTESTATIONS

Seule la participation effective du participant inscrit engendre l'établissement d'une attestation de présence de formation continue. Le nombre d'heures de présence effective sera fixé par toutes voies de preuve (système de formation on-line – système de e-learning ou tout autre système informatique), au bénéfice du participant.

L'attestation de présence sera disponible dans les 2 jours ouvrables après la formation – manifestation ou événement et pourra être téléchargée par le participant lui-même sur le site sécurisé.

En cas de remplacement d'un membre par un autre participant (membre ou non membre) appartenant au même cabinet ou pas, l'attestation sera toujours émise au nom de la personne qui participe effectivement à la formation – manifestation – événement.

VI. PROTECTION DES DONNEES

L'Ordre des Experts Comptables et Comptables Brevetés de Belgique - Société Royale (en abrégé « OECCBB »), Association Sans But Lucratif de droit belge, amplement identifié plus haut, représenté par son Conseil d'administration, et pour lequel la charge de la protection des données a été déléguée à Monsieur Pierre-François Coppens, Secrétaire général, est le Responsable des traitements de vos données relatives à votre personne physique.

Les traitements des données relatives à la personne physique des membres cotisants, des participants non-membre et de toute autre personne, en ce compris les internautes qui naviguent sur le Site internet <http://www.oeccbb.be>, sur l'Intranet <https://oeccbb.intranetten.be> ou ses pages sur les réseaux sociaux, sont régis par la politique de protection des données et la politique des cookies de l'OECCBB, qui est mise à leur disposition sur ces sites ou est disponible sur simple demande à l'adresse des bureaux de l'OECCBB, Chaussée de Louvain, 428 à 1380 Ohain (Lasne), Belgique, Tél.: + 32 (0)2 343.02.12, Fax : + 32 (0)2 343.09.43, info@oeccbb.be.

Lorsqu'une personne physique souhaite être, est ou a été membre cotisant de l'OECCBB, décide de s'inscrire et/ou participer, comme non-membre, acquiert un ou plusieurs produits et/ou services auprès de l'OECCBB ou navigue simplement sur le Site internet <http://www.oeccbb.be>, sur l'Intranet <https://oeccbb.intranetten.be> ou ses pages sur les réseaux sociaux, il se peut que l'OECCBB collecte certaines données relatives à cette personne physique au travers de la page de contact ou obtienne ces données au travers d'un formulaire en ligne, ou par toute autre canal, en ce compris d'autres sources.

L'OECCBB traite ces données, notamment pour identifier la personne concernée, organiser les formations ou autres événements et délivrer les produits ou services commandés. A titre d'exemple, des données relatives à la personne physique de l'abonné au bulletin d'information de l'OECCBB sont traitées avec pour finalité de délivrer ce bulletin à l'adresse postale et/ou à l'adresse électronique de la personne concernée.

Toutes les données relatives à la personne physique des membres cotisants, des participants non-membre et de toute autre personne, en ce compris les internautes qui naviguent sur le Site internet <http://www.oeccbb.be>, sur l'Intranet <https://oeccbb.intranetten.be> ou ses pages sur

les réseaux sociaux de l'OECCBB, sont traitées par l'OECCB dans un environnement sécurisé, non accessible au public, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD / GDPR), à la législation belge et aux autres normes, règles ou prescriptions en vigueur.

Les données collectées ou obtenues par l'OECCB ne peuvent être consultées, modifiées ou autrement utilisées que par un nombre limité de personnes employées par l'OECCBB, dans le cadre de leur fonction, pour les besoins de leur service et dans la seule mesure requise par les tâches que ces personnes sont chargées d'accomplir.

La personne physique concernée est invitée à se référer exclusivement à la politique de protection des données et la politique des cookies de l'OECCBB, qui l'informent plus amplement sur toutes les dispositions applicables dans les traitements de ses données par l'OECCBB et/ou en son nom et/ou pour son compte, spécialement en ce qui concerne les finalités de ces traitements, les catégories fonctionnelles des données, les destinataires de ces données, ainsi que les droits de la personne concernée.

En cas de discordance entre ces conditions générales et la politique de protection des données et/ou la politique des cookies de l'OECCBB, la personne concernée est informée et accepte que ces deux politiques prévalent sur les présentes conditions générales.

VII. Responsabilité

Les informations présentées sur le "site Internet de l'OECCBB » sont données à des fins de vulgarisation et résultent d'une étude et d'une analyse approfondies sur base des textes en vigueur à la date de la parution.

Si toutefois les informations présentées sur ce site Internet s'avéraient incomplètes ou modifiées, l'OECCBB ne peut en être tenu responsable. La mise à jour en revient à son auteur.

De même l'OECCBB n'est pas responsable des perturbations, interruptions ou erreurs informatiques susceptibles de se produire par l'intermédiaire du site Internet, ce qui ne vous donne en aucun cas droit à une compensation financière quelconque.

Le Conseil général.

Mai 2018.